

Mise en ligne : 3 décembre 2020.
Dernière modification : 19 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE MAZAGAN

S.A., 17 juin 1922, pour 99 ans.

Société d'électricité de Marrakech
Société d'électricité de Safi
Société d'électricité de Mazagan
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1923)

Ces trois sociétés, qui ont leur siège à Paris, 4, rue de Vienne, ont pour objet l'exécution des conventions passées entre la Société générale pour le développement de Casablanca, et les municipalités de Marrakech, de Safi et de Mazagan, pour la distribution de l'électricité à ces trois villes.

Leurs constitutions définitives étaient soumises à la réalisation de l'apport fait par les trois municipalités des terrains sur lesquels doivent s'élever les usines. Cette condition venant d'être remplie, les sociétés sont définitivement constituées.

Le capital de la Société d'électricité de Marrakech est de 4 millions en actions de 250 francs, dont 800 attribuées à la ville de Marrakech et 2.000 à la Société générale pour le développement de Casablanca.

Le capital de la Société d'électricité de Safi est de 3 millions en actions de 250 fr. dont 600 attribuées à la ville de Safi.

Le capital de la Société d'électricité de Mazagan est de 1.500.000 fr. en actions de 250 fr. dont 300 attribuées à la ville de Mazagan.

Le conseil d'administration de chacune de ces trois sociétés est composé de la Société générale pour le développement de Casablanca, à Paris, 18, rue de la Pépinière ; la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, à Paris, 73, boulevard Haussmann ; et la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, à Paris, 73, boulevard Haussmann.

Société d'électricité de Marrakech
Société d'électricité de Safi
Société d'électricité de Mazagan
(*La Journée industrielle*, 12 août 1923)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/COMACOIN.pdf

Dans notre numéro du 29-30 juillet dernier, nous avons annoncé la constitution définitive de ces trois sociétés ayant un siège unique à Paris, rue de Vienne.

Nous avons indiqué la composition du conseil d'administration, commun aux trois sociétés. Il convient d'y ajouter la Compagnie, du Maroc pour le Commerce et l'industrie, société anonyme dont le siège est à Paris, 94, rue Saint-Lazare, cette société ayant été nommée administrateur postérieurement à la constitution des trois affaires en question.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE MAZAGAN
S.A. frse au capital de 4 MF.
Siège social : PARIS, 4, rue de Vienne
Registre du commerce : Seine : n° 209-207 B
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 388)

Conseil d'administration
composé de 3 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CASABLANCA, 18, r. de la Périphérie, Paris ;

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE, 73, boulevard Haussmann, Paris ;

COMPAGNIE DU MAROC POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, 18, r. de la Périphérie ;

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ, 73, boulevard Haussmann, Paris ;

Commissaires aux comptes

MAQUAN (André), 139, bd Voltaire, Paris ;

COLLÈS (Georges), 51 rue Gravel, Levallois-Perret.

Objet. — Ttes ops mobilières, immobilières, financières et industrielles ayant pour but la distribution de l'électricité à Mazagan.

Capital social. — 4 MF, divisé en 16.000 act. de 250 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % aux act. ; Sur du surplus : 10 % au conseil.

AEC 1937/776 — Société d'électricité de Mazagan, 3, rue de Messine, PARIS (8^e).

Tél. : Carnot 76-20 à 76-29. — R.C. Seine 209.207 B.

Capital. — Société anon., fondée le 22 juin 1922, 1.500.000 fr. en 6.000 actions de 250 fr. libérées dont 300 d'apport attribuées à la ville de Mazagan.

Dividendes : 1932, 17 fr. 50 ; 1933, 25 fr. ; 1934, 37 fr. 50 action de capital, 20 fr. action de jouissance ; 1935, 37 fr. 50 action de capital, 20 fr. action de jouissance, et 60 fr. brut par action de capital ou de jouissance prélevés sur le report à nouveau.

Objet. — Production et distribution de l'électricité à Mazagan.

Conseil. — Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, président ; Société générale pour le développement de Casablanca, Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, Cie Asiatique et Africaine ; MM. de Chambure, G. Dreyfus, H. de Peyster, A. Roudy,

AEC 1951/855 — Société d'électricité de Mazagan, 45, rue Cortambert, PARIS (16^e).

Capital. — Société anon., fondée le 22 juin 1922, 1.500.000 fr. en 6.000 actions de 250 fr. libérées dont 300 d'apport attribuées à la ville de Mazagan.

Dividendes. — 1948 : act. cap., 200 fr. ; act. jous. 182 fr. 50.

Objet. — Production et distribution de l'électricité à Mazagan.

Conseil. — M. Bonfils, présid. ; Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, Société générale pour le développement de Casablanca, Société marocaine de distribution

d'eau, de gaz et d'électricité, MM. [Jean] de Chambure [anc. dir. de l'Union d'électricité], L[ouis] Lefrançois [dir. gén. 812], Ch. Hornung ¹.

Société d'électricité de Mazagan
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 février 1955)

Tenue le 8 février, l'assemblée extraordinaire a voté la réduction du capital de 1.500.000 fr. à 1.425.000 fr. par annulation des 300 actions de 250 fr. appartenant à la ville de Mazagan et dont celle-ci a fait abandon en conformité du cinquième avenant du 11 juin 1954 au traité de concession.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de cette opération et pour être mis en harmonie avec la législation actuelle.

Dans son rapport, le conseil précise que lors des pourparlers engagés en vue de modifier la convention du 15 septembre 1921, il était apparu en effet que la ville de Mazagan n'avait aucun avantage à rester actionnaire de la société et qu'il y avait au contraire intérêt pour elle à ce que les apports qu'elle a faits à l'origine de la concession soient rémunérés au moyen d'une participation aux résultats bénéficiaires du compte d'exploitation de la concession.

¹ Jean-Charles Hornung : PDG de la Société générale pour le développement de Casablanca : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soblanca.pdf